

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 213 Subvention à l'association Histoire du 3^e arrondissement de Paris Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique (3^e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2.700 euros à l'association Histoire du 3^e arrondissement de Paris Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.700 euros est allouée à l'association Histoire du 3^e arrondissement de Paris Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique, dont le siège social est situé à la Maison des Associations, 5 rue Perrée, à Paris (3^e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en faveur d'une meilleure connaissance de l'histoire du 3^e arrondissement.
D04044/ 2012_01526 /SIMPA 19729

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 324, VF40002 ; Provision pour subvention de fonctionnement au titre du Patrimoine